



COMMUNE D'ANTIST

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (PPR)

APPROUVE PAR ARRETE PREFECTORAL DU

21 DEC. 2020

Direction Départementale des Territoires
des Bouches-du-Rhône
BP 109 - 3 rue Lortet
13015 MARSEILLE cedex 05

- Rapport de présentation
- Document graphique
- Règlement - Annexes

Echelle : 1/5000
© MARSEILLE PAVILLONNE 8 - mai 2017
Régime : régime d'urbanisme des zones de risques naturels

Date : Novembre 2019

LEGENDE :

ZONAGE REGLEMENTAIRE

- Zone bleue : constructible sous conditions
- Zone rouge : inconstructible (sauf cas particulier : voir règlement)
- Zone jaune : inconstructible - champs d'expansion des crues (sauf cas particulier : voir règlement)
- Zone blanche : non réglementée pour les risques étudiés

RESEAU HYDROGRAPHIQUE

Cours d'eau



- I** Inondation
- T** Torrentiel

